



DEPARTEMENT
INDRE

ARRONDISSEMENT
CHATEAUROUX

COMMUNE DE
COINGS

N° DEL2026-02

OBJET :

**OUVERTURE DE CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
EXERCICE 2026**

DATE DE CONVOCATION
2 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE
18 mars 2026

Nombre de membres	13
présents	11
représentés	1
votants	12
exprimés	12
pour	12
contre	0

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six, le 9 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Coings, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Coings sous la présidence de Monsieur Jean-François MORIN, Maire.

Etaient présents : M. Jean-François MORIN, Mme Martine LACOTTE, M. Abdel ERAGRAGUI, Mme Martine TORTOSA, M. Michel LACOU, M. Antoine DEL MORAL, Mme Cécile ARTACHO, Madame Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN, Mme Laetitia BRUGEAT, M. Thierry BOULAY, M. Paul BART.

Absents excusés :

M. Benjamin DELAGE a donné pouvoir à M. Michel LACOU
M. Alexandre FILLONNEAU

Secrétaire de séance : M. Thierry BOULAY

DEL2026-02 OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 ;

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption de ce budget :

↳ Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

↳ Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance ;

↳ Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur autorisation de l'organe délibérant, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2025 : 394 624 €

(hors chapitre 1641 « remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer ces dispositions à hauteur de **98 656 €** (soit 25 % des crédits inscrits au budget primitif 2025, hors remboursements d'emprunts), selon le tableau extrait du budget primitif 2025 :

Accusé de réception en préfecture
036-213600570-20260318-DEL2026-02-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Extrait du budget primitif 2025

Comptes	Dépenses Investissement	BP 2025 voté
C20	Immobilisations incorporelles	6 000,00 €
203	Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion	0,00 €
2051	Concessions, droits similaires	6 000,00 €
C204	Subventions d'équipement versées	700,00 €
20422	Privé : Bâtiments, installations	700,00 €
C21	Immobilisations corporelles	387 924,00 €
2116	Cimetières	90 000,00 €
2131	Bâtiments publics	11 376,00 €
2135	Installations générales, agencements	20 000,00 €
2138	Autres constructions	20 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	175 555,00 €
2152	Installations de voirie	0,00 €
21538	Autres réseaux	25 000,00 €
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	5 000,00 €
2158	Autres installations, matériel, outils techniques	12 993,00 €
2183	Matériel informatique	4 000,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	20 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00 €
Total général		394 624,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour extrait conforme :

En mairie, le 18 mars 2026

Le Maire,
Jean-François MORIN

Le secrétaire,
Thierry BOULAY





Accusé de réception en préfecture
036-213600570-20260318-DEL2026-02-DE
Date de réception préfecture : 18/03/2026